

Titre 4.4 Représentativité et participation des athlètes

1. Définition

La représentativité et la participation des athlètes au sein des organisations sportives font référence au droit fondamental des athlètes à être impliqués dans les processus décisionnels qui affectent leur carrière et l'environnement sportif au sens large. Ce concept va au-delà de la simple inclusion ; il garantit que la voix des athlètes est activement prise en compte et intégrée dans le cadre organisationnel. Une stratégie essentielle pour y parvenir consiste à établir une commission des athlètes solide avec son propre mandat dans les statuts des organisations. Cette commission des athlètes sert de plate-forme principale pour la représentation des athlètes. La commission devrait être composée de membres élus par leurs pairs, ce qui garantirait qu'elle reflète véritablement la communauté des athlètes. En outre, pour garantir des perspectives diverses, il devrait y avoir un équilibre en termes de genre et de représentation des différentes disciplines sportives. Les rôles, responsabilités et mandats de ces représentants devraient être clairement définis et alignés sur les lignes directrices établies par des organismes directeurs plus importants tels que le CIO.

En pratique, la représentativité signifie intégrer les membres de la Commission des athlètes dans les organes clés de l'organisation, comme l'Assemblée générale et le Conseil d'administration, en leur accordant des droits de vote égaux pour influencer les décisions. Cette intégration permet de garantir que les points de vue des athlètes sont non seulement entendus, mais qu'ils jouent également un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques et des stratégies. Des consultations régulières et des mécanismes de retour d'information doivent être mis en place pour recueillir en permanence les avis des athlètes sur divers sujets. En outre, l'organisation doit promouvoir activement la Commission des athlètes sur ses plateformes, encourager l'engagement de ses membres sur les médias sociaux et fournir des lignes directrices pour une communication efficace. Des efforts de collaboration doivent être déployés pour garantir le financement de projets liés aux athlètes, en concevant conjointement des initiatives qui correspondent aux besoins et aux aspirations de la communauté des athlètes.

2. Scénario idéal

L'organisation a mis en place une commission des athlètes et soutient activement le fonctionnement de cette commission par des ressources humaines et financières. La plupart des membres de la commission des athlètes sont élus par leurs pairs pour un mandat de quatre ans, renouvelable. La commission des athlètes vise à représenter les deux sexes et, le cas échéant, à maintenir un équilibre entre les sports d'été et d'hiver, différentes disciplines d'un sport, conformément aux directives du CIO.

Le rôle de la Commission est clairement défini dans les statuts de l'organisation, avec des critères d'éligibilité ouverts et objectifs pour faciliter la représentation des athlètes. La Commission est représentée à l'Assemblée générale par au moins deux membres élus, qui ont le droit de vote, et au sein du Conseil d'administration de l'organisation par au moins un membre élu, également doté du droit de vote. Cela garantit que la Commission des athlètes joue un rôle actif, en s'engageant efficacement auprès

de ses membres et en participant aux décisions qui affectent les athlètes. En outre, au moins le président de la Commission des athlètes est membre à part entière du Conseil d'administration.

3. Risques

- Manque de soutien aux décisions des athlètes/manque d'appropriation/manque de confiance.
- Des décisions sont prises qui affectent négativement les athlètes.
- Incapacité à prendre en considération la voix et les besoins des athlètes.
- Image publique négative.
- Procédures judiciaires initiées par des athlètes contre l'organisation.
- Aucune connaissance de l'existence de la commission des athlètes.

4. Instruments et éléments clés

<i>Instruments</i>	<i>Éléments clés</i>
Commission des athlètes	<ul style="list-style-type: none"> • Composition claire de la Commission : membres élus et nommés. • Processus électoral juste et démocratique pour la sélection des membres élus. • Rôle de la Commission des athlètes inclus dans les statuts/constitution de l'organisation. • Procédures claires concernant les candidats à l'adhésion. • Procédures claires sur la manière dont la Commission des athlètes est incluse dans le processus décisionnel interne de l'organisation sportive (par exemple, droits de vote à l'AG / participation au conseil d'administration / participation aux commissions). • La Commission se réunit au moins une fois par an. • Encouragement de la diversité et de l'égalité des sexes au sein de la Commission ainsi qu'une représentation équitable des différents sports (par exemple, sports d'hiver et sports d'été) ou disciplines. • Des modalités de communication claires (internes et externes) incluant l'utilisation du site Web et des médias sociaux de l'organisation ainsi qu'une page Web et des médias sociaux dédiés. • Soutien de l'organisation sportive à la Commission des athlètes (par exemple soutien administratif et financier pour la préparation et l'organisation des réunions).
Représentants des athlètes au sein des instances dirigeantes	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation des athlètes au sein des organes directeurs incluse dans les statuts/constitutions de l'organisation. • Représentation des athlètes à l'Assemblée Générale (y compris le droit de vote). • Représentation des athlètes au sein du conseil d'administration (par exemple, président de la commission des athlètes).

	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation des athlètes dans d'autres commissions compétentes. • Soutien structurel apporté par les organisations sportives à la participation des athlètes.
--	---

5. Exemples de bonnes pratiques

Exemple « Commission des athlètes »

Organisation : Comité international olympique (CIO)

Description : Créée en 1981, la commission des athlètes du CIO se compose de 12 athlètes élus par les athlètes olympiques pendant les Jeux pour un mandat de 8 ans, de 11 membres nommés pour assurer l'équilibre entre les sexes, les sports et les régions, et de 2 membres d'office du Comité international paralympique et de l'Association mondiale des olympiens. La commission fonctionne selon des procédures électorales bien définies, décrites dans la « Procédure d'élection de la commission des athlètes du CIO » et est soutenue par l'administration du CIO, en particulier par le directeur du département des athlètes. Elle participe à diverses activités et est également incluse dans la Charte olympique (texte d'application de la règle 21), ses membres devenant eux-mêmes membres du CIO pour un mandat de 8 ans, ce qui renforce le profil et l'influence de la commission. En outre, le CIO, en collaboration avec sa commission des athlètes, encourage la création de commissions d'athlètes au sein des comités et fédérations olympiques nationaux par le biais de son « Guide pour le développement d'une commission d'athlètes efficace ». Ce guide fournit des recommandations pour garantir l'efficacité, notamment en maintenant une composition diversifiée, en imposant un mandat minimum de 4 ans, en tenant des réunions régulières et en garantissant une représentation au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale. Il souligne également l'importance d'une communication efficace, tant en interne entre les athlètes qu'au sein de l'organisation et en externe par le biais des médias sociaux et d'autres canaux.

Informations complémentaires :

[Commission des athlètes du CIO – Participation des athlètes au Mouvement olympique \(olympics.com\)](https://olympics.com/commission-des-athletes-cio)

[Guide pour développer une commission d'athlètes efficace \(olympics.com\)](https://olympics.com/guide-commission-athletes)

[Thèmes | Commission des athlètes du CIO \(olympics.com\)](https://olympics.com/themes/commission-athletes)

Exemple « Commission des athlètes » et « Représentants des athlètes au sein des instances dirigeantes »

Organisation : Comité national olympique des Pays-Bas (NOC*NSF)

Description : Le NOC*NSF dispose d'une commission des athlètes très active et bien établie, composée de 12 membres maximum, dont le président, qui siège également au conseil d'administration du NOC*NSF. La commission joue un rôle important dans divers organes consultatifs au sein du NOC*NSF et collabore avec des partenaires externes pour garantir que les points de vue des athlètes sont pris en compte dans les discussions sur les questions liées au sport d'élite. Pour soutenir ses activités, le NOC*NSF

désigne un membre du personnel comme secrétaire de la commission. La commission se réunit une fois par mois, et communique régulièrement par courrier électronique et sur les réseaux sociaux entre les réunions. Elle gère plusieurs comptes de réseaux sociaux, dont X, Facebook, LinkedIn et Instagram, avec des pages publiques et des groupes privés pour les athlètes. L'un des principaux objectifs de la commission des athlètes est non seulement de représenter les athlètes au sein du Comité olympique, mais également de renforcer le rôle des athlètes dans les organes décisionnels de l'ensemble des sports néerlandais et de collaborer avec les représentants des athlètes du CIO, du COE et des fédérations et organisations sportives internationales.

Informations complémentaires : [Commission des athlètes - NOCNSF](#)

Exemple « Commission des athlètes » et « Représentants des athlètes au sein des instances dirigeantes »

Organisation : Comité national olympique de la République tchèque

Description : La Commission des athlètes tchèques, connue sous le nom de « Komise La commission « sportovců » comprend 15 athlètes, dont le président, qui représentent un large éventail de sports, englobant à la fois les disciplines d'hiver et d'été ainsi que les sports individuels et d'équipe. Le rôle principal de la commission est de soutenir le développement des athlètes et de promouvoir le sport tchèque dans son ensemble. Ses responsabilités comprennent la participation à des séminaires sur divers sujets tels que la double carrière, l'engagement dans des discussions avec le Comité olympique tchèque sur les questions d'actualité, le traitement de questions liées aux Jeux olympiques telles que la communication sur l'équipement et la désignation du porte-drapeau, et l'organisation du vote pour l'élection du meilleur athlète. La commission maintient des contacts réguliers lors de plusieurs réunions par an. Selon les statuts 2024 du Comité olympique tchèque, jusqu'à cinq athlètes de la commission ont le droit de vote à l'assemblée générale, et un représentant, généralement le président, siège au conseil d'administration, assurant une représentation directe des intérêts des athlètes dans la gouvernance de l'organisation.

Informations complémentaires :

[Komise sportovců ČOV | Český olympique aujourd'hui \(olympijskytym.cz\)](#)

[Stanovy ČOV | Tchèque olympique aujourd'hui \(olympijskytym.cz\)](#)

Exemple « Commission des athlètes » et « Représentants des athlètes au sein des instances dirigeantes »

Organisation : Comité national olympique du Canada

Description : La Commission des athlètes défend les intérêts des Olympiens en faisant pression sur les administrateurs sportifs, en publiant des déclarations de position représentant les Olympiens canadiens, en négociant avec les responsables des équipes et en fournissant des informations aux commanditaires de la famille olympique et au personnel du COC du point de vue des athlètes. De plus, la Commission communique avec ses homologues internationaux pour partager les meilleures pratiques, tient les fédérations sportives nationales au courant des actualités des athlètes et soutient les conseils des athlètes des fédérations sportives nationales. Elle interroge également les athlètes sur des questions pertinentes

afin de garantir un environnement juste, solidaire et transparent au sein du système sportif canadien. Fonctionnant de manière impartiale et confidentielle, la Commission adhère à un plan stratégique, mis à jour après chaque Jeux d'été, et est guidée par sa vision, sa mission et ses valeurs. Composée de 10 membres élus et de 2 membres nommés, la Commission se réunit quatre fois par an en personne et sept fois par téléconférence. Elle profite des occasions de dialoguer avec les athlètes lors des championnats nationaux et des camps d'entraînement, dirigée par un président, un vice-président et un premier dirigeant, avec le soutien logistique du personnel du COC. En tirant parti de la technologie, la Commission planifie, atteint, exécute et évalue efficacement ses objectifs partout au Canada.

Informations complémentaires : [Commission des athlètes – Équipe Canada – Site officiel de l'équipe olympique](#)

Exemple « Comité des athlètes »

Organisation : World Aquatics

Description : Le Comité des athlètes est composé de vingt athlètes élus aux Championnats du monde de natation, de six athlètes nommés par le président de la Fédération mondiale de natation avec l'approbation du Bureau mondial de natation, de six membres honoraires également nommés et de tous les athlètes de toutes les disciplines aquatiques qui sont membres de la Commission des athlètes du Comité international olympique (CIO). Le Comité élit un délégué par discipline pour assister au Congrès mondial de natation. Ses responsabilités comprennent la représentation des points de vue des athlètes auprès de la Fédération mondiale de natation, en particulier dans l'organisation des compétitions et des événements, la collaboration sur les propositions et les amendements aux règles techniques pour chaque discipline, la collecte et la transmission des commentaires des athlètes sur les compétitions et la garantie qu'un représentant ayant une expérience personnelle pertinente participe à chaque réunion du Comité technique. De plus, le président du Comité des athlètes est membre d'office du Bureau et de l'Exécutif, avec pour rôle principal de veiller à ce que le point de vue des athlètes soit correctement représenté dans les discussions.

Informations complémentaires : [Comité des athlètes \(worldaquatics.com\)](#)

Exemple « Droits des athlètes »

Organisation : World Taekwondo

Le Comité des athlètes représente les athlètes au sein du mouvement de taekwondo et défend les droits et responsabilités des athlètes conformément à la Déclaration des athlètes de la WT. Le Comité s'engage auprès des commissions, comités et associations nationales membres de la WT pour aider à développer des programmes centrés sur les athlètes et à mener des formations pédagogiques pour et au nom des athlètes. Les membres élus ont un mandat de quatre ans. Les membres du Comité élisent parmi eux deux coprésidents (un homme et une femme). Les coprésidents du Comité des athlètes font partie du Conseil et doivent assister à l'Assemblée générale.

Informations complémentaires : [À PROPOS DES COMITÉS ET COMITÉS DE LA WT](#)

Exemple « Droits des athlètes »

Organisation : ISSF - Droits, éducation et directives des athlètes

Le Manuel des athlètes propose des conseils complets aux athlètes sur divers aspects de leur carrière et de leur développement personnel. Il fournit aux athlètes des informations importantes sur le bien-être physique et mental, la prévention des blessures et la planification nutritionnelle. Le manuel se penche sur la croissance professionnelle, abordant les questions contractuelles, la planification financière, la gestion de carrière et le maintien de l'intégrité professionnelle. En outre, il fournit des informations sur la participation aux compétitions internationales, l'exploitation des opportunités offertes par le CIO et l'établissement d'objectifs stratégiques pour une réussite à long terme. L'accent est mis tout au long du manuel sur la fourniture aux athlètes des connaissances et des ressources nécessaires pour s'épanouir dans leur sport et au-delà.

Informations complémentaires :

[Fédération internationale de tir sportif \(issf-sports.org\)](http://issf-sports.org)

[Manuel de l'athlète ISSF](#)

6. Étapes vers le niveau suivant

Au niveau 2 ★★ « Émergent »	Au niveau 3 ★★★ "Développement"	Au niveau 4 ★★★★ "Établi"	Au niveau 5 ★★★★★ "Intégré"
<ul style="list-style-type: none"> Rechercher des moyens possibles pour renforcer le contact direct avec les athlètes. Discuter au sein du Conseil de la nécessité de formaliser l'interaction avec les athlètes. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer la commission des athlètes au sein de votre organisation en rédigeant des règlements clairs ou des termes de référence pour la commission approuvés par le conseil d'administration de l'organisation. Décider et définir des procédures claires pour élire les membres de la Commission par leurs pairs. Inclure la Commission des athlètes en tant 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenez activement la Commission en fournissant un soutien organisationnel par l'intermédiaire des membres de votre personnel et en organisant des réunions régulières (par exemple, un forum d'athlètes). Promouvez activement la Commission des athlètes (par exemple, en créant une sous-page distincte sur votre site Web) et encouragez les 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir activement la Commission des athlètes sur les plateformes de l'organisation et encourager ses membres à s'engager sur les réseaux sociaux, en leur fournissant des lignes directrices pour une utilisation efficace. Assurer l'intégration complète des athlètes dans la prise de décision organisationnelle en leur accordant

	<p>qu'organisme dans vos statuts.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la diversité et l'égalité des sexes au sein de la Commission des athlètes ainsi qu'une représentation équitable des sports et des disciplines en l'inscrivant dans le règlement ou les termes de référence. • Étudier les différentes manières dont l'organisation peut soutenir la Commission (par exemple, un soutien financier ou organisationnel). • Accordez des droits de vote et des possibilités de représentation aux athlètes au sein de l'Assemblée générale de votre organisation par le biais du règlement et des termes de référence. Incluez au minimum le président ou un autre représentant de la Commission des athlètes en tant que membre du Conseil d'administration. • Inclure les membres de la Commission des athlètes dans les différents organes de votre 	<p>membres à être actifs (par exemple, en s'exprimant lors de conférences et de séminaires).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher activement l'avis des athlètes en les incluant dans les commissions consultatives et ad hoc. 	<p>des droits de vote et une représentation égaux au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration. Cela inclut non seulement le président ou un autre représentant de la Commission des athlètes, mais également des représentants supplémentaires des athlètes au sein de divers comités et sous-comités, afin de garantir que leur voix soit entendue à tous les niveaux de gouvernance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des systèmes au sein de la Commission des athlètes pour recueillir les commentaires et les points de vue des athlètes sur divers sujets et mener des consultations régulières avec les athlètes. • Demandez et utilisez les financements disponibles pour les activités et les projets des athlètes
--	---	--	--



	<p>organisation (Assemblée générale, commissions, Conseil d'administration, etc.) et inscrire cela dans les statuts de l'organisation.</p>		<p>conjointement avec les commissions des athlètes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et réaliser des projets de manière collaborative entre la Commission des athlètes et l'organisation. • Faciliter l'implication des Commissions des Athlètes à un niveau stratégique de l'organisation.
--	--	--	---